

**RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL**

**VENDREDI 15 SEPTEMBRE 2017 À 18H00**

**COMPTE RENDU**

Le Comité Syndical du Syndicat des Transports de l'Agglomération Toulouise s'est réuni le Vendredi 15 septembre 2017, dans la salle Nicolas Pierson de la mairie de Toul, sous la Présidence de Monsieur Jorge BOCANEGRA.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mesdames GUILLAUME Isabelle, Nadine MOREL, Michèle PILOT , Messieurs Jorge BOCANEGRA, Olivier HEYOB, Alain ANSTETT, Patrick LUCOT, Guy SCHILLING, Jean-Pierre NEUVEVILLE, Olivier COCHERIL, Alain GAUDE, Emmanuel PAYEUR, Fabrice CHARTREUX, André TOUSSAINT.

\*\*\*\*\*

Madame Michèle PILOT est désignée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

## **POINT 1 - ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 5 AVRIL 2017**

Le Procès verbal du 5 avril est adopté à l'unanimité.

## **POINT 2 : AVENANT A LA CONVENTION MULTIPARTENARIALE RELATIVE A L'EXPLOITATION ET AU FINANCEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION MULTIMODALE EN LORRAINE**

Le présent avenant consiste à modifier les termes de la convention multipartenariale relative à l'exploitation et au financement du Système d'Information Multimodale en Lorraine, SimpliCIM-Lorraine, pour prendre en compte :

- L'intégration de l'outil SimpliCIM-Lorraine au sein du Partenariat Public Privé régional concernant la conception, la réalisation, l'hébergement, l'exploitation, la maintenance et le financement d'un Système d'Information Multimodale jusqu'au 23 avril 2019, et sa gestion par le prestataire Cityway,
- L'évolution des modalités de financement du service relative à l'évolution des prestations.

L'exposé entendu, le Comité Syndical, à l'unanimité autorise, le Président à signer l'avenant de la convention multipartenariale.

## **POINT 3 : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU SYNDICAT DES TRANSPORTS DE L'AGGLOMERATION TOULOISE**

Par arrêté préfectoral en date du 11 avril 2017, portant sur l'adhésion des communes de Domgermain et Foug, il y a lieu de modifier l'article 33 du règlement intérieur de notre Syndicat, comme suit :

### **Article 33 - Fonctionnement du Bureau**

Conformément aux statuts du STAT, le bureau est constitué d'un Président et de 4 Vice-Présidents, et d'un délégué titulaire de chaque nouvelle commune membre.

Il est administré par un comité syndical composé de délégués désignés par les collectivités dont le nombre est fixé comme suit :

- 2 délégués pour la commune de Chaudeney sur Moselle
- 3 délégués pour la commune de Dommartin-Les-Toul
- 4 délégués pour la commune d'Ecrouves
- 6 délégués pour la commune de Toul
- 2 délégués pour la commune de Domgermain
- 3 délégués pour la commune de Foug

Celui-ci est chargé de débattre des points qui seront abordés à l'ordre du jour du prochain Comité Syndical.

Il détermine également les termes des règlements de transports urbains et scolaires et les soumet pour approbation au Comité.

Les règlements seront mis à disposition des délégués au siège du STAT ou consultable en ligne sur le site [www.movia.fr](http://www.movia.fr).

L'exposé entendu, le Comité Syndical, à l'unanimité, accepte la modification de l'article 33 du règlement intérieur du STAT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h50.

Jorge BOCANEGRA

**AFFICHAGE LE 18 SEPTEMBRE 2017**